

ANNEXE 2



Renvoyez ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes par tout moyen permettant de conférer une date certaine à l'envoi et à la réception de l'acte au :



Service Public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources naturelles et
de l'Environnement
Département de la Nature et des Forêts

Direction extérieure de.....

A l'attention de Monsieur le Directeur

Adresse

CP Ville

En cas de difficulté, contactez la Direction extérieure du Département de la Nature et des Forêts (DNF) territorialement compétente pour le site concerné par le projet (voir les coordonnées en annexe) ou consultez le site :

<http://natura2000.wallonie.be/>

Formulaire de demande d'autorisation pour des actes, travaux, installations et activités en site Natura 2000

Article 28, § 4, alinéas 2 et 4, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature

**Articles 1^{er} à 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 octobre 2008 fixant
certaines modalités du régime préventif applicable aux sites Natura 2000**

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui souhaite effectuer des actes, travaux, installations ou activités sur une parcelle se trouvant dans un site Natura 2000 qui a fait l'objet d'un arrêté de désignation lorsque les conditions suivantes sont réunies de manière cumulative :

- ces actes requièrent une autorisation en vertu de l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 octobre 2008 portant les mesures préventives générales applicables aux sites Natura 2000 et/ou de l'arrêté de désignation du site (article 5 renvoyant à l'annexe 4 de cet arrêté) ;
- ces actes ne sont pas soumis à permis en vertu d'une autre législation en vigueur ;
- ces actes ne sont pas directement liés ou nécessaires à la mise en œuvre du régime de gestion active du site pour autant qu'ils ne compromettent pas la réalisation des objectifs de gestion active visés à l'article 26, § 1^{er}, al. 2, 7^o, de la loi sur la conservation de la nature.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

CADRE A. — PERSONNE PHYSIQUE

NOM : Prénom :

Qualité : propriétaire

- occupant : titulaire d'un droit d'usufruit,
 titulaire d'un droit d'emphytéose
 titulaire d'un droit de superficie
 titulaire d'un droit d'usage
 titulaire d'un droit d'habitation
 titulaire d'un droit de concession
 titulaire d'un bail à date certaine relatif à un bien immobilier présent dans
un site Natura 2000
 titulaire d'un bail à ferme relatif à un bien immobilier présent dans
un site Natura 2000

autre (préciser)

Rue : n° boîte

Code postal : Commune :

 : Fax :

Courriel : @

CADRE B. — PERSONNE MORALE

Dénomination ou raison sociale :

.....

Forme juridique :

Qualité : propriétaire

- occupant : titulaire d'un droit d'usufruit,
 titulaire d'un droit d'emphytéose
 titulaire d'un droit de superficie
 titulaire d'un droit d'usage
 titulaire d'un droit d'habitation
 titulaire d'un droit de concession
 titulaire d'un bail à date certaine relatif à un bien immobilier présent dans
un site Natura 2000
 titulaire d'un bail à ferme relatif à un bien immobilier présent dans
un site Natura 2000

autre (préciser)

Adresse du siège social

Rue : n° boîte

Code postal : Commune :

 : Fax :

Courriel : @

Personne dûment habilitée à représenter la personne morale

NOM : Prénom :

Qualité :

5. EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Veillez compléter la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement ci-annexée en veillant particulièrement à analyser la compatibilité du projet avec les objectifs de conservation du site Natura 2000, tels que fixés dans l'arrêté de désignation pour chaque unité de gestion (annexe 4)

6. ANNEXES

ANNEXE 1 : Plan de situation du projet sur une carte IGN dont l'échelle ne peut être inférieure à 1/10 000^e (préciser l'échelle)

ANNEXE 2 : Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

...

7. DATE ET SIGNATURE

Fait à, le

.....

Ce document doit être introduit auprès de la **Direction extérieure territorialement compétente** et une copie doit en être conservée par le demandeur.

**Formulaire de demande d'autorisation pour des actes, travaux,
installations et activités en site Natura 2000**

Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie et ne pourront être transmises, sauf mention contraire dans ce formulaire, qu'aux services du Gouvernement wallon suivants : Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, et à la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous ne pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) qu'auprès de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie et de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Médiateur de la Région wallonne

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'une autorité administrative régionale wallonne n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du Médiateur de la Région wallonne : Frédéric BOVESSE, Médiateur de la Région wallonne, 74 avenue Gouverneur Bovesse, 5100 NAMUR (Jambes).

Courriel : courrier@mediateur.wallonie.be

Site : <http://mediateur.wallonie.be>

Numéro vert : 0800-11901

Adresses des directions extérieures du Département de la Nature et des Forêts :

ARLON

Place Didier, 45, 6700 Arlon
Tel : 063/58 91 63
Arlon.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

DINANT

Rue Daoust, 14, Boîte 3, 5500 Dinant
Tel : 082/67 68 80
Dinant.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

LIEGE

Montagne Sainte-Walburge, 2 Bât.2 (4^eétage), 4000 Liège
Tel : 04/224 58 70
Liege.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

MALMEDY

Avenue Mon-Bijou, 8, 4960 Malmedy
Tel : 080/79 90 40
Malmedy.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

MARCHE

Rue du Carmel, 1 (2^eétage), 6900 Marloie
Tel : 084/22 03 56
Marche.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

MONS

Rue Achille Legrand, 16, 7000 Mons
Tel : 065/32 82 41
Mons.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

NAMUR

Avenue Reine Astrid, 39-45, 5000 Namur
Tel : 081/71 54 00
Namur.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

NEUFCHATEAU

Route d'Arlon, 50/1, 6840 Neufchâteau
Tel : 061/23 10 34
Neufchateau.DNF.DGRNE@mrw.wallonie.be

Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement (Art. D. 67, § 1^{er} - Annexe VI du Livre Ier du Code de l'Environnement)

1° Demandeur

Nom :

Prénom :

Qualité :

Domicile :

Téléphone :

Télécopie :

Date de la demande :

2° Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions prévus, en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc.).
Mentionner les divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc.).
Mentionner les modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage, etc.).
Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc.).

3° Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine

- Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou le périmètre du terrain
- Indiquer la destination du terrain au plan communal d'aménagement (PCA).....
- Le terrain est-il situé :

* dans un lotissement non périmé ? OUI - NON;

* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde ? OUI - NON ;

* à proximité d'un centre ancien protégé, d'un bien immobilier classé, d'un site archéologique ?
OUI - NON ;

* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000.

* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000;

4° Description du site avant la mise en œuvre du projet

- Relief du sol et pente du terrain naturel (inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %).

.....
.....

- Nature du sol :

.....

- Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) :

.....

.....

.....

- Présence de nappes phréatiques, de points de captage :

.....

.....

- Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :

.....

- dans l'atmosphère : OUI - NON

- indiquez en

la nature

.....

le débit.....

.....

b) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

- dans les eaux de surface : OUI – NON ;

- dans les égouts : OUI – NON ;

- sur ou dans le sol : OUI – NON ;

- indiquez en:

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues, etc.) :

.....

* le débit ou la quantité :

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

c) Le projet supposera-t-il des captages ?

- en eau de surface :

* lieu :

* quantité :

- en eaux souterraines :

* dénomination du point de captage :

* quantité :

d) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé.

.....

.....

e) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? OUI - NON :

* de quel type ?

* de façon permanente ou épisodique ?

f) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits :

* pour le transport de personnes :

* localisation des zones de parking :

* localisation des pipe-lines, s'il y en a :

Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? OUI – NON

Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? OUI – NON

i) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation).

.....
.....
.....

j) Compatibilité du projet avec le voisinage (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Risques d'autres nuisances éventuelles :

- Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel ;
- Boisement et/ou déboisement ;
- Nombre d'emplacements de parkings ;
- Impact sur la nature ;
- Construction ou aménagement de voirie ;
- Epuration individuelle.

.....
.....
.....
.....
.....

.....

6° Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

.....

.....

.....

.....

7° Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère ;

- les rejets dans les eaux ;

- les déchets de production ;

- les odeurs ;

- le bruit ;

- la circulation ;

- impact sur le patrimoine naturel ;

- l'impact paysager.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 15 février 2010 établissant les modèles des formulaires visés aux articles 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5, § 2, alinéas 1^{er}, et 7, § 1^{er}, de l'arrêté du Gouvernement wallon fixant certaines modalités du régime préventif applicable aux sites Natura 2000.

Namur le 15 février 2010.

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

B. LUTGEN